

GUIDE DES MEMBRES 2024

TABLE DES MATIÈRES

ÉCOLE DE VOILE	3
COTISATION ANNUELLE	4
EMPLACEMENTS ET EMBARCATIONS	4
AVANTAGES POUR LES MEMBRES	7
MEMBRES BÉNÉVOLES	8
LAVAGE DE BATEAUX	8
RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE	9
INVITÉS / VISITEURS	10
SÉCURITÉ NAUTIQUE	11
CONNAISSANCES TECHNIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES	13
PÉRIMÈTRE DE NAVIGATION	13
PRÉVENTION DES ABUS ET DU HARCÈLEMENT	13
CARTES DU LAC DES SABLES ET DE LA BAIE MAJOR	14
PLAN DU SITE	16
HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE VOILE	17
NOUS TOINDRE	18

Bienvenue dans la famille de l'École de voile de Sainte-Agathe-des-Monts!

Le *Guide des membres* renferme les informations utiles et les pratiques à adopter afin d'assurer le bon fonctionnement de l'École de voile, la sécurité et le bien-être de tous.

L'École de voile est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui a pour mission de promouvoir et de faciliter la pratique de la voile. Tout membre d'une OBNL doit toujours faire passer la mission et les intérêts de l'École avant ses intérêts personnels.

La coopération et le respect mutuel sont au cœur du bon déroulement de nos activités.

ÉCOLE DE VOILE

L'École de voile est une organisation qui encourage le développement d'un mode de vie sain et actif. Nous sommes dévoués à la formation de la voile et au perfectionnement de nos participants, visiteurs et athlètes. Les cours de voile et la location des embarcations débutent au début du mois de juin et se poursuivent, jusqu'à la mi-septembre.

Notez que la majorité de nos employés ont une certification en premiers soins ainsi que leur carte de conducteur d'embarcation de plaisance. Notre école est homologuée par la Fédération de voile du Québec et tous nos instructeurs sont certifiés. Les bénévoles font également partie intégrante de notre organisation. Si vous souhaitez vous impliquer, vous serez les bienvenus parmi nous.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Le conseil d'administration est composé d'un minimum de 4 et d'un maximum de 7 membres élus au moment de l'assemblée générale annuelle.
- Les membres du conseil d'administration se rencontrent plusieurs fois par année. Ils demeurent disponibles et à votre écoute quand vous en avez besoin.
- Faire partie du conseil d'administration ou des divers comités est un

excellent moyen de participer au développement de l'École de voile et d'assurer sa pérennité, n'hésitez pas à vous impliquer.

COTISATION ANNUELLE

- Pour être membre de l'école de voile, vous devez payer une cotisation annuelle et un emplacement pour votre embarcation.
 - Il y a deux types de cotisations annuelles.

• Individuelle: cotisation pour une seule personne

• Familiale : cotisation pour un minimum de 2 personnes*

vivant à la même adresse

*La cotisation familiale est à payer pour CHAQUE PERSONNE qui souhaite devenir membre.

- Il y a aussi une distinction entre la cotisation pour les membres résidents et non-résidents.
 - Membre résident : personne qui a une preuve de lieu de résidence sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.
 - Membre non-résident : personne qui n'est pas résidente du territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

EMPLACEMENTS ET EMBARCATIONS

- Proposition doit être inscrite dans votre dossier.
- Il est interdit d'apporter sur le site d'autres embarcations (kayak, planche à pagaie, planche à voile, etc.) dont vous n'avez pas payé les frais d'emplacement.
- L'espace pour votre embarcation vous est attribué au moment de votre inscription ou de l'ouverture en mai.
- Le maximum d'embarcations est établi en fonction du nombre de personnes provenant de la même adresse :

1 personne : 2 embarcations2 personnes : 3 embarcations

o 3 personnes et +: 1 embarcation par personne

Les embarcations doivent être sécurisées par un dispositif de retenue aux encrages fournis à chaque emplacement.

🌣 Chaque embarcation a son emplacement numéroté :

- Supports pour kayaks et planches ;
- Poutres pour canots et kayaks longs ;
- Poutres qui bordent la plage pour dériveurs ;
- o Chaînes pour catamarans sur le bord de l'eau;
- Bouées pour voiliers au mouillage ;
- Taquets de quai pour les voiliers au quai.

🍄 Utilisation de la voilerie :

- Pour chacune des embarcations à voile, une place portant le même numéro que votre emplacement, est disponible dans la voilerie afin d'y mettre les équipements suivants : voile, mât, bôme, dérive et gouvernail.
- Il est interdit de mettre d'autres articles (gilet, chaise, nouilles, etc.) dans la voilerie.
- La voilerie doit rester verrouillée en tout temps.

Les frais d'inscription doivent être payés au complet avant votre arrivée.

 Le paiement se fait, sauf exception, par carte de crédit en ligne, sur le site web de l'École : www.voilesteagathe.com.

Les remboursements des frais d'inscription

L'École remboursera le montant complet qui a été versé, moins 10 % pour les frais d'administration, si la demande est déposée AVANT LE 1^{ER} MAI de l'année en cours. Aucun remboursement ne sera émis après cette date, à moins d'une demande justifiée par un billet médical ou une autre pièce justificative valide. Dans tous les cas, votre demande de remboursement doit être acheminée par courriel à <u>direction@voilesteagathe.com</u>.

Time Informations pour les voiliers au mouillage :

- Vous devez prévoir votre amarre pour attacher votre bateau à la bouée ainsi qu'une amarre supplémentaire de sécurité.
- Vous pouvez utiliser la chaloupe de l'École pour vous rendre à votre bateau.
- Les rames doivent être rangées à l'endroit désigné dans la voilerie et le bouchon arrière doit être enlevé, après chaque usage alors qu'elle est montée à son emplacement.
- Il est aussi possible de payer les frais pour obtenir un emplacement pour une embarcation « gonflable ».

🍄 Informations pour les voiliers au quai :

- Vous devez prévoir vos amarres ainsi que vos bouées de protection.
 Un amarrage bien sécurisé demande bien souvent 4 amarres :
 - 2 amarres de la taille de votre bateau et
 - 2 amarres de la taille de votre bateau x 1.5.

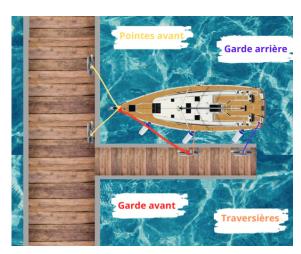
Concernant le diamètre de vos amarres, il suffit d'ajouter « 4 » à la taille de votre bateau pour obtenir un chiffre indicatif. Dans une telle situation, avec un navire de 6 mètres, il faut donc 2 amarres de 6 mètres et 2 de 10 mètres. Leur diamètre devra être d'au moins 10 mm.

o Techniques d'amarrage :

Le long du quai



Sur un catway



La technique sur un catway: les deux pointes avant permettent la stabilité de ce côté-là, et l'ajustement de la distance entre le bateau et le quai. Ensuite la garde arrière vient maintenir votre navire au plus proche du catway. Puis la garde avant vient immobiliser définitivement votre plaisancier. Enfin, l'utilisation de traversières permet de faciliter l'embarquement et le débarquement en gardant votre bateau au plus près du catway.

 Vous devez vous assurer que la force de votre moteur est suffisante pour l'amarrage au quai.

AVANTAGES DES MEMBRES

- Accès à un site unique au Québec
- Accès gratuit à la plage Major
- Événements organisés pour les membres
- Tables à pique-nique, réfrigérateur, micro-onde et BBQ disponibles sur place
- Toilette réservée aux membres

- Accès à une voilerie
- Accès internet sans-fil gratuit
- Tasiers en location pour entreposer vos effets personnels
- Carré de sable avec jouets pour les enfants
- © Caméra accessible en ligne pour permettre l'évaluation des conditions météorologiques.
- Rabais de 10% sur les cours de voile et la location d'embarcations
- Lieu d'apprentissage exceptionnel pour le développement de vos aptitudes en voile
- 🌣 Couchers de soleil à couper le souffle!

MEMBRES BÉNÉVOLES

- Tout membre bénévole doit agir sous la responsabilité formelle de la directrice de l'École de voile.
- Dans le cas où un bénévole aimerait développer un projet particulier en lien avec la mission de l'École, il doit d'abord en faire part à la direction.
 - Le conseil d'administration analysera le projet déposé avec la documentation pertinente et donnera ou non son aval au projet.
- Les personnes bénévoles n'ont pas à assumer les dépenses nécessaires à l'exercice de leurs tâches.

LAVAGE DE BATEAUX

Toute embarcation ayant vogué sur un autre plan d'eau que le lac des Sables doit absolument être lavée avant sa mise à l'eau. Une station de lavage est disponible au débarcadère près de la plage Major. Le débarcadère est indiqué sur la carte de la page 14.

RÈGLEMENTS DE L'ÉCOLE

- Le site est non-fumeur.
- Description Les animaux domestiques sont interdits.
- Aucune activité sur le site n'est permise après 23h00.
- Les feux de camp sont interdits.
- Des enfants doivent être supervisés en tout temps.
- La baignade, les chaises dans l'eau et les jeux ne sont pas permis. Les embarcations ont priorité. Pour votre sécurité, nous vous demandons de vous diriger vers la plage Major pour la baignade.
- Description Les jeux sont interdits sur les quais.
- 🌣 La pêche est interdite sur le site.
- Les portes et les cadenas de l'entrée, de l'espace membre, de la voilerie et de la toilette des membres doivent demeurer verrouillés, lorsque l'École est fermée au public.
- Aucune voiture ne doit être garée sur le site de l'École de voile.
- ♥ Votre emplacement sur le site doit servir uniquement à votre embarcation. Il est interdit d'y ajouter d'autres articles, par exemple, des chaises, des parasols ou une autre embarcation comme une planche à pagaie.
- Il est apprécié que tous contribuent à tenir les lieux propres et accueillants. Le matériel utilisé (chaises, BBQ, bobonne, tables, vaisselles, etc.) doit être laver et ranger après chaque utilisation.
- Pour des raisons de sécurité, les BBQ ne doivent jamais être utilisés en cas de temps violents.
- L'utilisation de vaisselle et de verres de plastique ou autre matériel réutilisable est à préconiser sur le site.

- Les contenants en verre (bouteilles de vin, bière, etc.) sont permis mais doivent être manipulés avec soin afin d'éviter les bris.
- Un terrain de volley-ball est disponible, veuillez utiliser cet endroit pour vos jeux de balles, ballons, frisbee, etc.
- Les jouets du carré de sable doivent être rangés à l'endroit indiqué après leur utilisation.
- En cas de bris d'équipement de l'école, de manque de papier hygiénique ou de tout autre problème, avisez le personnel de l'École pour permettre de corriger la situation rapidement.

VISITEURS / INVITÉS

- Un membre qui a une cotisation individuelle a droit à 4 entrées gratuites durant la saison.
- Des membres qui ont des cotisations familiales ont droit à 4 entrées gratuites pour leur « famille » durant la saison.
- Les visiteurs doivent passer à la réception dès leur arrivée, pour s'identifier et payer leurs frais d'entrée.
- Chaque membre doit s'assurer que chaque invité ait son droit d'entrée dûment payé.
- Un nombre maximum de 4 visites, par année, de la même personne est accepté. Après quoi, nous invitons cette personne à devenir membre.
- Chaque visiteur doit acquitter les frais d'entrée suivants :
 - Résident et non-résident (5 ans et moins): gratuit
 - Résident et non-résident (6 à 17 ans):10 \$ / après 15h: 5 \$
 - Résident et non-résident (18 ans et +):15 \$ / après 15h : 8 \$

SÉCURITÉ NAUTIQUE

- De port du gilet de sauvetage est obligatoire.
- 🕸 Il est important de connaître les règles de sécurité sur l'eau.
- Un drapeau rouge accompagnée de trois coups de sifflet émis par le personnel de l'École de voile indiquent qu'il faut rentrer (approche d'orages ou autre danger).
- Les embarcations doivent être remontées le plus haut possible sur le sable afin de faciliter les départs et les arrivées sur la plage. Les voiliers doivent être placés face au vent ou voile affalée pour éviter un départ sans équipage.
- En cas d'urgence, appelez au 911, nos informations sont :

Adresse: 243 rue St-Venant,

Sainte-Agathe-des-Monts

• Téléphone : 819 326-2282

- 🌣 Chaque membre est responsable des invités sur son embarcation.
- Si vous êtes témoin d'une situation d'urgence et êtes en mesure d'aider, vous devez porter assistance.
- Une trousse de premiers soins est disponible dans le bâtiment principal de l'École de voile et une deuxième est située dans le garage des locations. Un défibrillateur est disponible à la plage Major.
- Les catamarans doivent être équipés d'un flotteur pour permettre au mât de flotter en cas de dessalage et de vous aider à redresser votre bateau sans s'inquiéter de faire la « tortue ».
- Chaque embarcation doit être équipée des dispositifs de sécurité nécessaires pour notre lac, selon l'embarcation. (Voir le tableau à la page suivante.)

Kayak/planche/SUP/canot/pédalo



VFI ou gilet approuvé par Transports Canada, pour chaque personne à bord, tailles appropriées



signalisation sonore



lampe de poche étanche (pour sortie entre coucher et lever du soleil)

Voiliers



VFI ou gilet approuvé par Transports Canada, pour chaque personne à bord, tailles appropriées



signalisation sonore



Ligne d'attrape flottante (15m. de longueur)



propulsion manuelle ou ancre (avec min. 15m. de cordage, câble ou chaîne)



Écope ou pompe manuelle



lampe de poche étanche (pour sortie entre coucher et lever du soleil)



Dispositif de remontée à bord, si le tirant d'aire est de 0.5m (1'8") ou plus



Feux de navigation conformes (soir/nuit/visibilité réduite)

Avec moteur, ajouter



Permis de conducteur d'embarcation de plaisance, si moteur de 10HP ou plus



Extincteur 5BC (si moteur intérieur, réservoir à combustible fixe, dispositif de cuisson, de chauffage ou réfrigération alimenté en carburant)

CONNAISSANCES TECHNIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES

- Chaque membre doit être préalablement formé ou avoir des connaissances suffisantes pour naviguer sécuritairement.
- Chaque membre doit s'informer des conditions météorologiques avant chaque sortie sur l'eau, afin d'assurer sa sécurité et celle des autres personnes sur son embarcation.
- 🌣 L'École de voile n'a pas d'obligation de secourir en cas de risque extrême.

PÉRIMÈTRE DE NAVIGATION

Le périmètre de navigation le plus sécuritaire reste la Baie Major, car l'accès au rivage en cas d'urgence est rapide. Plus de gens sont présents et seront en mesure de voir une situation d'urgence si elle survient. Prenez note que la baie Major est une zone de navigation à basse vitesse (5km/h) pour les embarcations motorisées. Une carte de navigation imprimée est disponible au bureau de l'École.

PRÉVENTION DES ABUS ET DU HARCÈLEMENT

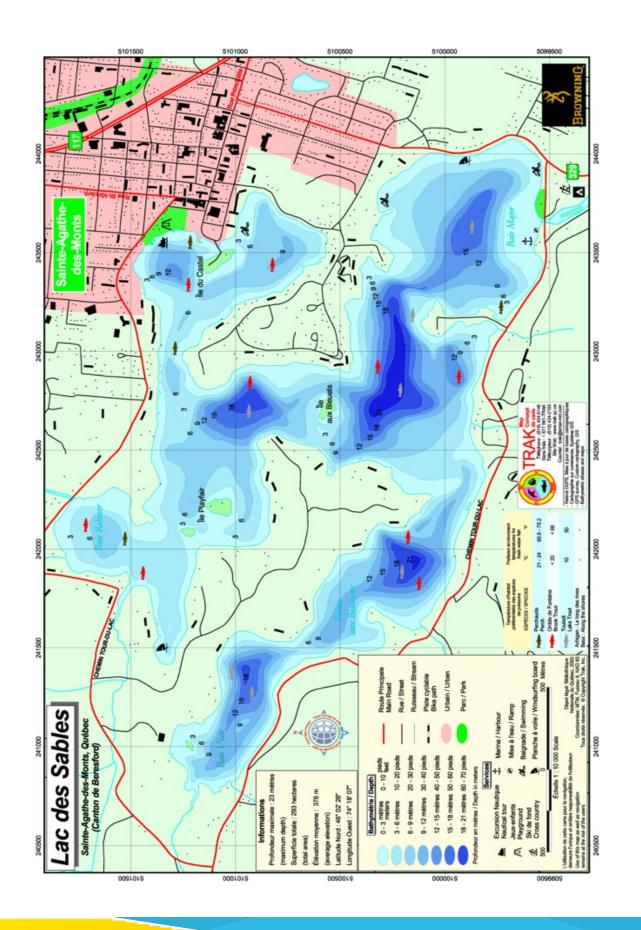
L'École de voile s'engage à offrir un univers sécuritaire et respectueux pour le bien-être de tous. Aucun langage abusif, aucune violence verbale et physique et aucun harcèlement ne sont tolérés.

EXPULSION

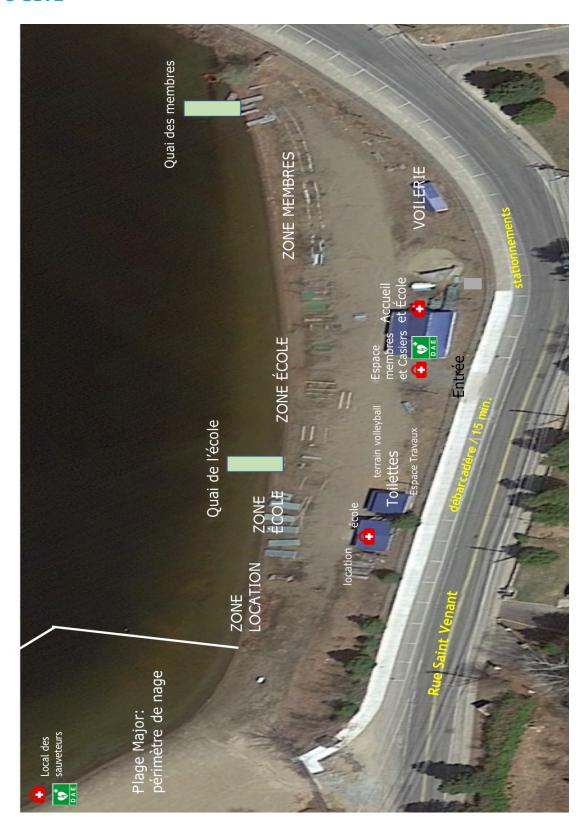
Prenez note que le conseil d'administration se réserve le droit d'interdire l'accès au site et de révoquer la carte de membre d'une personne qui nuit au bon fonctionnement de l'École ou qui manque de respect envers des membres et de leurs visiteurs, du personnel ou de la clientèle, ou si elle contrevient aux règlements, sans droit de remboursement.

CARTES DU LAC DES SABLES ET DE LA BAIE MAJOR





PLAN DU SITE



HISTOIRE DE L'ÉCOLE DE VOILE

L'École de voile de Ste-Agathe-des-Monts Inc. est un organisme à but nonlucratif constitué en 1980 par des résidents. Ces fondateurs se rencontraient chez Jean-Marc Richer pour faire de la voile sur le lac des Sables depuis 1978. Ces nouveaux amateurs de voile se sont retrouvés à chercher un emplacement, car le rivage chez Jean-Marc ne suffisait plus pour accueillir les embarcations des familles Rado, Gélinas, Champoux, Bélanger, Pellerin, du Dr Richer et de ces autres personnes qui s'intéressaient à ce sport.

L'idée était de permettre à tous ceux qui le souhaitaient d'apprendre les rudiments de la voile. L'enseignement de la voile et la formation d'entraîneurs sont les objets fondamentaux inscrits dans la charte de l'organisme. La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a permis que les activités de l'École de voile se déroulent sur le site unique et exceptionnel de la baie Major du lac des Sables.

Avec les années, ce sont les élèves formés à cette école qui continuent la mission de transmettre les connaissances du monde marin, faire de la voile et partager la philosophie d'une coopération de l'équipage d'un voilier.

La voile est une tradition ancestrale qui comporte ses règles de vie. Ce savoir permet de créer une harmonie entre l'eau, le vent, l'embarcation et son équipage. Cet équilibre entre ces composantes permet de naviguer sobrement et vivre des moments exaltants et totalement satisfaisants. Ici, la voile est une activité de loisir qui permet de vivre des instants de joie profonde en accord avec un environnement que nous devons tous protéger.

Joignez-vous à nous pour vivre les joies d'une activité saine qui vous permettra de développer une vie sociale riche de belles expériences humaines.

NOUS JOINDRE

→ École de voile : 243, rue Saint-Venant, Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 3C1

→ Adresse postale : C.P. 462,

Sainte-Agathe-des-Monts, QC, J8C 3C6

CONTACTS

Bureau de l'École de voile : 819 326-2282 | info@voilesteagathe.com

Directrice générale : Magali Legault | direction@voilesteagathe.com

Site web: www.voilesteagathe.com

Membres du Conseil d'administration

Philippe Guérineau, président Yvon Latreille, vice-président Denis Thibodeau, trésorier Micheline Thibodeau, secrétaire Benoit Blanchard, administrateur Marie-Hélène Brodeur, administrateur Marie-Josée Lecourt, administrateur pguerineau@hotmail.com
yvon.latreille@live.ca
dthibodeau@sacre-davey.com
micheline_thibodeau@yahoo.ca
benoitblanchard@hotmail.ca
marie-helene.brodeur@hotmail.com
mlecourt12347@hotmail.com

HEURES D'OUVERTURE

Début juin à la mi-septembre :

Bureau / École 9h00 à 16h00*
 Location 10h00 à 18h00*

Hors-saison (d'octobre à mai), vous pouvez nous contacter par téléphone ou par courriel.

COMMUNICATIONS

Toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la saison sont distribuées par plusieurs moyens de communication : courriels, site Web, notre page Facebook et aussi Instagram. Vous pouvez également vous informer à la réception de l'École de voile. Restez à l'affût!

BONNE SAISON ESTIVALE À TOUS LES MEMBRES!

^{*}Les heures peuvent varier selon les conditions météorologiques.